



**Conseil d'Administration du  
17 novembre 2011 à 18 heures  
à la Mairie de Carcassonne**

**Procès-verbal**

Le dix sept novembre deux mille onze, le Conseil d'administration de l'Association du Pays Carcassonnais, légalement convoqué s'est réuni à l'ancienne Mairie de Carcassonne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEREZ, Président.

Membres	présent	Absent Excusé	Représenté
<b>1<sup>er</sup> COLLEGE</b>			
MR le Maire ALZONNE	X		
MR le Maire BARBAIRA	X		
Mr le Maire CAPENDU		X	Mr Amouroux
MR le Maire MAS CABARDES	X		
MR le Maire ARZENS	X		
MR le Maire BOUILHONNAC		X	
MR le Maire MALVES EN MINERVOIS		X	
Mr le Maire PUICHERIC		X	
Mr le Président de la cdc CABARDÈS AU CANAL DU MIDI	X		
Mr le Président de la CDC HAUT MINERVOIS		X	Mr Banquet
MR le Président cdc du MINERVOIS AU CABARDÈS		X	Mr Pistre
MR le Président Cdc DuPIÉMONT D'ALARIC		X	Mr Sablayrolles

<b>2 ème Collège</b>			
<b>Membres</b>	<b>présent</b>	<b>Absent Excusé</b>	<b>Représenté</b>
<b>MR Robert ALRIC</b> Conseiller Général du Canton de Capendu		<b>x</b>	<b>Mr Amouroux</b>
<b>MR Jacques ARINO</b> Conseiller Général du Canton de Carcassonne II	<b>X</b>		
<b>MR Francis BELS</b> Conseiller Général du Canton du Mas Cabardès	<b>X</b>		
<b>Mme Maryline Martinez</b> Conseillère régionale		<b>x</b>	<b>Tamara Rivel</b>
<b>Mme Tamara Rivel</b> Conseillère Générale du Canton de Carcassonne Est	<b>X</b>		
<b>MME JALABERT</b> Conseillère Général e du Canton de Saissac		<b>x</b>	
<b>Mr Régis Banquet</b> Conseiller Général du Canton d'Alzonne	<b>X</b>		
<b>MR Alain Giniès</b> Conseiller Général du Canton de Peyriac Minervois		<b>x</b>	
<b>MR Alain MARCAILLOU</b> Conseiller Général du Canton de Conques/Orbiel		<b>x</b>	
<b>MRJean Claude PÉREZ</b> Député-Maire	<b>X</b>		
<b>MR Alain TARLIER</b> Conseiller Général du Canton de Carcassonne Sud		<b>x</b>	
<b>Mr Henry GARINO</b> Conseiller Régional	<b>X</b>		
<b>Mr Christian REBELLE</b> Conseiller Général du canton de Montréal	<b>X</b>		
<b>Mr Pierre Sarcos</b> Conseiller Général du Canton Centre de Carcassonne		<b>X</b>	

<b>3<sup>e</sup> collège</b>			
<b>Membres</b>	<b>présent</b>	<b>Absent Excusé</b>	<b>Représenté</b>
<b>Mr Jean Caizergues</b> Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie	<b>X</b>	<b>X</b>	Mr Bodevin
<b>MR René PINIES</b> Centre Joë Bousquet Maison des mémoires		<b>X</b>	Pouvoir à Mr Michel Yvon
<b>Mr le Président de SAALHM</b>	<b>X</b>		
<b>Mr André TIQUET</b> Président de la Fédération du Bâtiment	<b>X</b>	<b>X</b>	Pouvoir à Mr André Durand
<b>Mr Bernardini</b>	<b>X</b>		
<b>Mr Saint Martin</b> Fédération départemenale des Auberges de Jeunesse	<b>X</b>		
<b>Mr Eric Péchadre</b>		<b>X</b>	Pouvoir à Munick Iazard Patricia
<b>Mme Corinne Lodziak</b> Association Loddziak'art	<b>X</b>		
<b>Mr Georges Tarabbia</b> Citoyen	<b>X</b>		
<b>MR Michel BODEVIN</b> Association "Atelier du Trénel	<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>Mr le Président</b> Syndicat du cru Cabardès	<b>X</b>		Pouvoir à Mr St Martin
<b>MR DURAND André</b> Association "Le moulin à papier"	<b>X</b>		
<b>Mme Patricia Munick</b> CFPM	<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>Mr Michel Yvon</b>	<b>X</b>		

<b>Membres</b>	<b>présent</b>	<b>Absent Excusé</b>	<b>Représenté</b>
<b>Mr GUY GIVA</b> <b>Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aude</b>		x	<b>Pouvoir à Jean Claude Pérez</b>
<b>Mr Louis NICOLAU- GUILLAUMET</b> <b>Aude Habitat</b>		x	<b>Pouvoir à Francis Bels</b>
<b>MR SYLVESTRE André</b> <b>Président de la Chambre des Métiers</b>		x	
<b>MEDEF</b>		X	
<b>MR le Président de la F.A.O.L</b>		x	
<b>MR Rivière</b> <b>Président Association "Pierres sèches en Montagne Noire</b>	x	x	
<b>MR MENARD Jean- François</b> <b>"Le club des chefs d'entreprises du Carcassonnais</b>		x	<b>Pouvoir à Mme Corinne Lodziak</b>
<b>MME RESSEQUIER</b> <b>Association "Emploi et Partage</b>		x	<b>Pouvoir à Mr Riviere</b>
<b>MR le Président</b> <b>Association de développement "AVEC</b>		X	
<b>Mr MONIÉ</b> <b>Relais départemental des Gîtes de France</b>	X		
<b>MR.FOUSSAT.</b> <b>Syndicat du cru Malepère</b>		x	<b>Pouvoir à Poudou Jean Louis</b>
<b>Mr Jean Louis PODOU</b> <b>Domaine la Tour Boisée"</b>	X		
<b>Mr Jean Vidallier</b> <b>Président du Chaudron Minervoises</b>		x	

### **Préambule**

Après avoir excusé les personnes qui n'ont pu assister à la réunion, le Président rappelle que le quorum étant obtenu, le Conseil d'administration peut délibérer.

## Mr le Président propose de passer à l'ordre du jour :

- structuration touristique
- GAL des pays Vignerons au cœur de l'Aude Pays Cathare
- Questions diverses

### **I. structuration touristique**

#### **I. structuration touristique**

#### Historique de la démarche touristique

### **DEPUIS 2006 NOUS PARLONS DE TOURISME**

- **2006** : - déroulement et validation de l'étude
  - **6 juillet 2006** : réunion plénière Validation de l'étude avec des préconisations pour le territoire 2006
  - **23 octobre 2006** présentation aux Elus des 3 scénarios d'organisation pour une politique touristique à mettre en place à l'échelle du pays
- **2007** : présentation devant les Elus de mise en œuvre d'un partenariat sous forme de conventionnement entre le Pays et les collectivités en attendant que Carcassonne adhère au pays. (*Interrompu par les élections municipales*).
- **2009** : voyage d'étude auprès du pays entre deux mers.
  - ☞ **25 février** A l'unanimité le Conseil d'administration décide de mettre en place une politique touristique cohérente pour faire du tourisme professionnel avec un accompagnement juridique.
- **2010** : 4 mars à l'unanimité les Présidents des communautés de communes, Président de l'Agglomération de Carcassonne et les Conseillers Généraux du Territoire du Pays Carcassonnais décident de mettre en place une politique du tourisme à l'échelle du territoire du Pays Carcassonnais et de travailler sur la future structuration touristique.
  - ☞ de mars 2010 au 31 juillet 2010 : Elaboration de l'étude et présentation de l'étude par le Cabinet Delsol, Le Cabinet CRITER et le Cabinet 2 ci2
    - diagnostic de tous les Offices de tourisme
    - diagnostic de la compétence tourisme des intercommunalités.
  - ☞ **9/10 septembre 2010** : présentation de la 1<sup>er</sup> phase de l'étude à l'ensemble des élus du territoire « diagnostic du territoire »
  - ☞ **25/26 novembre 2010** : présentation de la 2<sup>ème</sup> phase de l'étude : préconisation sur la future structuration touristique

☞ de novembre 2010 à janvier 2011 : réunion présentation de l'étude à la demande des territoires

- aux membres de la commission tourisme
- aux agents des OT et DGS des communes et Cdc
- OT Trèbes
- Elus de Conques sur Orbiel
- Elus de la communauté de communes du minervois au Cabardès

### **Point sur l'envoi de la délibération de principe.**

- 9 février 2011 – envoi de la **Délibération de principe** – projet de création d'un **Office de tourisme intercommunautaire à l'échelon du Pays Carcassonnais à toutes les Communautés de communes et communes**

La présente délibération de principe, était **purement consultative**, elle visait à recueillir l'avis des conseillers sur ce projet, de sorte à mieux apprécier la légitimité de ce dernier et d'engager la poursuite de la démarche de la deuxième phase opérationnelle pour la mise en œuvre fonctionnelle.

Qui consiste à :

- la rédaction des différentes délibérations : compétence tourisme
- la rédaction des statuts du syndicat
- la rédaction des statuts de l'office de tourisme intercommunautaire,
- le suivi et l'assistance dans le cadre de cette phase, comprenant la réponse aux différentes question ponctuellement posées.

**A ce jour** réponse des intercommunalités : **3 sur 8 (avec l'agglomération)**

<b>Ont répondu favorablement</b>	<b>Non pas répondu</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Haut Cabardès</li><li>• Cabardès Montagne Noire</li><li>• Minervois au Cabardès</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Haut Minervois</li><li>• Piémont d'Alaric</li><li>• Cabardès au Canal du Midi</li><li>• Malepère</li><li>• Agglomération</li></ul>

**Soit : 17 communes « rurales » sur 76**

**et 3 communes intégrées dans l'agglomération sur 23 (Carcassonne, Villedubert- Villefloure )**

Aujourd'hui nous sommes inquiets des conséquences de la réforme territoriale notamment sur les périmètres des intercommunalités, et nous sommes dans une situation de blocage sur la structuration touristique, **car les retours sont insuffisants pour engager les études complémentaires.**

## Depuis 2006 on parle de tourisme !

En 2007 le pays Carcassonnais avait proposé de passer une convention d'objectifs pour la compétence tourisme avec les territoires, mais cette proposition n'a pas été retenue par les élus, car Carcassonne n'était pas intégrée dans le périmètre du Pays.

2009 on reparle de tourisme, mais la situation est différente car Carcassonne est intégrée au Pays Carcassonnais.,

- Mais à l'heure où l'on parle de nouvelle structuration touristique la loi du **6 DECEMBRE 2010 sur la réforme territoriale** vient ralentir notre démarche et sème la confusion dans l'esprit de nos élus.

## Alors pour 2012 que doit on faire. ?

- ☞ On sait que les périmètres des territoires vont bouger, mais comment ?
- ☞ On sait que les compétences vont être transférées ?
- ☞ **Mais dans quel délai : 2013....2014..... ?????**

A l'heure où la réforme territoriale est en œuvre, ne doit on pas engager les territoires pour une démarche de développement touristique, si oui, que pouvons nous faire ?

- **La 1<sup>ère</sup> solution : Création d'un syndicat mixte fermé pour mener une politique touristique à moyen terme**

En vue d'instituer un office de tourisme pour la promotion du tourisme sur l'ensemble des territoires des groupements de communes, dans l'attente de la mise en œuvre des préconisations du schéma départemental de coopération intercommunale pour une durée maximum de 5 ans.

Car aujourd'hui le Pays Carcassonnais a démontré qu'il pouvait mettre en œuvre une stratégie commune afin de **promouvoir l'ensemble de la destination Pays de Carcassonne – Terre de séjours. (Voir la création des bons plans week end)** avec le regroupement de tous les offices de tourisme présents sur le territoire en une structure unique.

Pour permettre de développer l'attractivité touristique, et apporter une plus value économique :

- par des retombées sociales : par les emplois,
- par des retombées fiscales : les impôts (commerces de proximité etc)
- par des retombées des médias : image de notre territoire

Nous pourrions aussi instaurer la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire, qui fait partie des ressources collectées destinées au financement du développement touristique, elle est aujourd'hui inégalement perçue sur le territoire.

- **2<sup>ème</sup> solution : convention d'objectif annuel pour mener une politique touristique à court terme**

Des conventions d'objectif annuel, représentant un partenariat avec les collectivités territoriales. C'est un document écrit qui précise les droits et obligations de chacun et les modalités d'exercice.

Ceci est possible aujourd'hui, mais qu'en sera-t-il demain ? Car au-delà de la compétence tourisme, on doit se poser la question sur l'existence des pays.

Aujourd'hui la loi supprime la reconnaissance légale par l'Etat des pays, ils peuvent continuer à gérer les contrats en cours jusqu'à leur échéance, mais les préfets ne peuvent pas reconnaître de nouveaux pays.

Les pays existants peuvent survivre, notamment sous forme associative, **mais seulement s'ils ont des moyens financiers.**

L'avenir du Pays Carcassonnais dépend en grande partie de la Région et du Département, demain aurons nous les moyens juridiques et financier pour continuer à faire ce que nous faisons aujourd'hui ? (Budget tourisme pour le Pays Carcassonnais : 45 000 €)

Ce que nous réalisons aujourd'hui :

- plan marketing- achat d'espaces presse, émissions radions ; conférences, et communiqués de presse
- plan de formation pour les agents des offices de tourisme, et CDC
- création de bons plans week end,
- participation aux salons, aux animations.
- mise en réseau des professionnels de tourisme
- édition, communication et promotion touristiques
- organisations de manifestations (14 juillet avec ASF, Marché d'artisans d'art à la Cité, bar des sciences etc.)

Nous pensons que le projet touristique du territoire, mis en cohérence et élaboré par le Pays Carcassonnais doit survivre au travers des compétences des futures communautés de communes qui vont être créées.

Il nous appartient à nous élus de prendre ce destin en main en envisageant l'avenir avec un projet ambitieux.

### **Le Président propose aux membres présents :**

#### **1<sup>ère</sup> solution :**

- la Prise en charge par le Pays Carcassonnais pour la réalisation d'études complémentaires pour la définition des compétences, et la généralisation de la taxe de séjour.
- et la constitution de groupe de travail pour élaboration des statuts du Syndicat Mixte.

**Ou la 2<sup>ème</sup> solution :** Signature d'un partenariat entre le Pays et les territoires sous forme de convention d'objectif annuel

**Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité :**

1. **D'engager le pays Carcassonnais pour l'année 2012 en se donnant les moyens de sa mise en œuvre pour atteindre son objectif de structuration touristique pour 2012.**



2. De m'autoriser à signer l'acte d'engagement avec le Cabinet juridique le Cabinet Delsol
3. De former un groupe de pilotage pour la mise en œuvre de cette démarche

Le président propose de réunir l'ensemble des présidents des communautés de commune début janvier 2012 pour obtenir la délibération de principe dans les meilleurs délais.

et informe que le Pays Carcassonnais est à la disposition de tous les élus du territoire pour présenter la démarche de la structuration touristique

**A l'unanimité les membres présents acceptent les propositions.**

## **II. GAL DES PAYS VIGNERONS AU CŒUR DE L'AUDE PAYS CATHARE.**

### Historique du GAL :

**Le Gal des Pays Vignerons au cœur de l'Aude Pays Cathare** constitué de 3 pays :

- Pays Corbières Minervois
- Pays de la Narbonnaise
- Pays Carcassonnais

Au total : 193 communes en 15 communautés de communes pour 130 000 habitants.

Il coordonne un programme européen de 2009 à 2013 avec comme objectif l'accompagnement des acteurs locaux (producteurs, entreprises, collectivités) qui souhaitent développer des organisations collectives pour la commercialisation et la distribution des produits locaux.

Il est géré par un comité de programmation composé :

### **14 acteurs publics**

- Pays,
- CCI (Narbonne et Carcassonne)
- chambre d'agriculture
- le Conseil Général
- parc Naturel de la Narbonnaise

### **14 acteurs privés :**

- syndicat du cru
- CIVL
- caves coopératives
- vignerons indépendants
- conseil de développement
- pays touristique
- agro alimentaire

Le Gal est géré par le **syndicat Mixte du Pays Corbières Minervois**.

Le travail a débuté en juillet 1999 par le recrutement de deux personnes, une chargée de la coordination et du développement du GAL et une chargée de l'administration.

### Projets programmés en 2010

- plan d'actions 2010 du club table et vin de l'Aude
- université de la vigne et du vin 2010 (pays corbières Minervois)
- art de vivre en corbières minervois (pays touristique pays corbières minervois)
- positionnement de l'offre oenotouristique territoriale (pays de la narbonnaise)
- animation et fonctionnement du Gal

### Projets programmés en 2011 validés lors du comité de programmation du 8/06/2011

- structuration d'un collectif agricole (cdc Haut Minervois)
- coordination et promotion des événements agricoles (cdc Haut minervois)
- promotion de nouveaux produits touristiques (pays de la narbonnaise)
- village de l'Europe / saveur de l'Europe (association Promaude)

### Programmés mais dossiers non complets

- Boutique de producteurs de Narbonne (sas boutique de producteurs)
- Structuration d'une filière artisanale de farines bio (bio –civam 11)
- Espace muséographie et scénographique du Palais du Vin
- Le vin dans tous ses états (Pays Corbières-Minervois)
- Coffret découverte des vins de la Narbonnaise (pays de la Narbonnaise)
- Animation du Gal

### Situation du Gal aujourd'hui

- difficultés d'inscrire des projets dans les fiches mesures retenues par le GAL
- difficultés financières rencontrées du fait de la non participation de la région sur le fonctionnement, le GAL a réduit son budget de fonctionnement et ne s'engage plus qu'à maintenir 1,5 temps plein au lieu de 2.
- **Le GAL ne peut financièrement se maintenir que jusqu'en 2011**, les ressources des pays intervenants en autofinancement du budget se voient fortement amputées dès 2011 (les budgets des pays sont aussi pénalisés par la diminution de la participation de la Région)
- La Chambre d'agriculture affirme sa volonté de maintenir la structure car le GAL est jugé comme un outil indispensable.
- Aujourd'hui le Président du GAL Eric Andrieu propose d'augmenter la contribution **de chaque pays passant de 7273 € à 10 619.30 € pour 2011**
- **Réponse du Pays en date du 14 juin dernier refusant l'augmentation.**
- Rencontre avec Eric Andrieu des représentants du Pays : André Durand et Gilles Foussat pour lui faire part du refus du pays d'augmenter notre engagement financier
- partant de là notre participation au GAL est remise en cause.

**Monsieur le Président apporte les éléments complémentaires ;**

### Situation de chaque pays

- pays Corbières Minervois : syndicat Mixte englobe sa contribution dans son budget général
- pays de la Narbonnaise : à compter de 2012 l'agglomération du Grand Narbonne prendre en charge la cotisation.
- Pays Carcassonnais : Doit on prendre en charge le surplus de la cotisation sur notre budget ?

**Situation du Pays Carcassonnais :**

- **si le conseil d'administration accepte l'augmentation de la cotisation :**

Le pays Carcassonnais reste dans le périmètre du GAL, et les acteurs du territoire pourront solliciter des fonds européens

- **si le conseil d'administration émet un avis défavorable sur la proposition de prendre à charge la nouvelle cotisation,**

Le Pays Carcassonnais doit faire une demande de retrait du périmètre du GAL.

**Mais les dossiers de notre territoire ne pourront plus être recevables.**

**Mr Gilles Foussat et Mr André Durand, proposent aux membres présents de se maintenir dans le GAL, mais de proposer une réunion avec le GAL afin de permettre d'établir de nouvelles bases de travail.**

**Le Conseil d'administration à l'unanimité**

- **accepte de se maintenir dans le GAL**
- **propose aux membres du pays Carcassonnais désignés au sein du GAL d'organiser une réunion avec le GAL pour évoquer la difficulté du bon fonctionnement et d'échanger de bonnes pratiques dans un souci d'harmonisation entre les territoires.**

Fin de la séance. 20 heures

Le Président,  
Jean-Claude PEREZ  
Député Maire

Le Secrétaire,  
Jean CHAPET  
Maire